



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES						
	h1	habitation unifamiliale	■				
	p1	communautaire récréatif		■			
	u1	utilité publique légère		■			
LOGE- MENTS	Nombre de logements min.		1	0			
	Nombre de logements max.		1	0			
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■				
	Jumelée						
	Contiguë						
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)		2	--			
	Largeur minimum (m)		7	--			
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)		67	--			

TERRAIN							
	Superficie minimum (m ²)	800	--				
	Largeur minimum (m)	25	--				
	Profondeur minimum (m)	30	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES						
	Avant minimum (m)	10	--				
	Avant maximum (m)	--	--				
	Latérale minimum (m)	5	--				
	Total des deux latérales minimum (m)	10	--				
	Arrière minimum (m)	9	--				
	Espace naturel (%)	60	--				
	Rapport espace bâti / terrain max.	0,12	--				
	Rapport espace plancher / terrain max.	--	--				
	Nombre de logement / hectare max.	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	(1)						
	(3)						
	(4)						

ZONE:	Ha 606
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement
(2) PIIA 002 - Implantation en montagne
(3) PIIA 006 - Domaine Chanteclair

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme